

PÉTITION CONTRE LA DISPARITION DES COMMUNES

Le nombre de communes françaises est passé de 41 000 sous la Révolution à un peu plus de 35 000 aujourd'hui.

Depuis quelques décennies et surtout quelques années, le législateur par la loi Marcellin, la loi NOTRe et la réforme des collectivités territoriales de 2010, encourage les regroupements forcés au profit des grandes villes et agglomérations. Cela doit cesser.

Tradition multiséculaire, la commune est la cellule de base de notre État-Nation et nous devons la défendre et la promouvoir.

Si nous ne réagissons pas, la loi nous imposera demain le regroupement forcé et la disparition totale de milliers de communes qui sont par excellence des collectivités locales de proximité et des maillons de notre Démocratie.

Tous ensemble avant qu'il ne soit trop tard, **RÉAGISSONS !**

Association déclarée en Sous-Préfecture de Roanne le 29 juin 2017.

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. : E-mail :

je soutiens votre action contre la disparition des communes.

je souhaite vous aider et verse la somme de :

20 euros

50 euros

autre montant euros.

règlement en : espèces chèque

(chèque à l'ordre de **ASSOCIATION NATIONALE DE DÉFENSE DES COMMUNES**).

Ce don ne donne pas droit à une déduction fiscale.

Coupon-réponse à retourner à :



Association Nationale de Défense des Communes - 8, rue Brison - 42300 ROANNE.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous pouvez faire procéder à tout moment à la radiation ou à la modification des données nominatives vous concernant.
R.C.S. 235 850 172